

CHANTS DE LA TRADITION SÉFARADE JUDÉO-ESPAGNOLE : DE L'ANDALOUSIE MÉDIÉVALE AUX PAYS DE L'EX-EMPIRE OTTOMAN (Répertoires de la péninsule ibérique, de la péninsule balkanique et d'Asie Mineure)

ENSEIGNANTE : Maria ZOPOUNIDIS

PRÉSENTATION DU CURSUS

Sefarad signifie Espagne en hébreu. Ce mot désigne en premier lieu les descendants des juifs expulsés d'Espagne en 1492 à la suite de la chute du Royaume de Grenade, dernier épisode de la reconquête chrétienne de la Péninsule Ibérique. Par extension, on nomme ainsi les communautés juives du monde arabo-musulman, maghrébin notamment.

Les chants séfarades recouvrent ces deux définitions. Le répertoire judéo-espagnol d'abord, et plus largement, la musique judéo-arabe, profane ou liturgique. À cette mosaïque musicale s'ajoute le riche répertoire séfarade des pays de l'ex-empire ottoman, notamment de la Grèce (Thessalonique, Rhodes, Istanbul ...). Ces chants, en judéo-espagnol, mais aussi parfois en hébreu, en grec ou en turc, portent l'empreinte des cultures locales avec lesquelles les communautés juives séfarades ont coexisté après leur exil d'Espagne.

Leur esthétique musicale se caractérise par l'usage de modes variés, des rythmes complexes et un phrasé ornementé, hérités à la fois de l'Espagne médiévale et des traditions musicales ottomanes et balkaniques. Ces chants trouvent leur origine dans une histoire commune, celle de l'Espagne médiévale. De là, leur parenté avec la musique arabo-andalouse et la musique médiévale, avec lesquelles ils partagent souvent le corpus poétique et l'esthétique musicale, strictement modale (sauf pour les chants de facture plus récente, très variés, pouvant être influencés par la tonalité occidentale).

Le cursus s'adresse aux amateurs et professionnels ayant si possible déjà une pratique du chant. Il n'est en revanche pas indispensable d'avoir une formation musicale au préalable, cette musique se transmettant à la base oralement. L'enseignement se fera à la fois par transmission orale, partitions et écoute d'enregistrements de référence. Le cursus est également ouvert aux instrumentistes.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

- > Chant
- > Technique vocale
- > Rythme (bendir)

RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
• Approche des différents styles et types de chants judéo-espagnols (romances, kantigas...) et travail sur quelques chants propres à chaque branche • Travail sur les variations stylistiques en fonction du type de chant, de l'aire géographique... et de l'air du temps • Approche des répertoires associés : cantigas de Santa Maria, arabo-andalou, séfarade de Grèce	• Chants judéo-espagnols du Maroc et de l'ex-empire Ottoman (chants de noces, berceuses, kantigas, romances) • Chants à caractère religieux (coplas) de la tradition judéo-espagnole et séfarade (Nuestro senyor Elohen, Ygdal) • Tradition arabo-andalouse et judéo-arabe (harramtou bik nouassi, ya oum, autres...) • Musique de l'Espagne médiévale : Cantigas de Santa Maria, cantigas de Amigo ... • Chants séfarades de la péninsule balkanique, d'Asie Mineure, de Grèce ...	• Des romances judéo-espagnoles médiévales aux kantigas judéo-espagnoles du 20^e siècle : diversité des styles • Chants judéo-espagnols du Maroc et ex-empire Ottoman (chants à caractère répétitif, coplas, romances à caractère historique, chants de frontière, kantigas plus récentes s'inscrivant dans le système tonal occidental...) • Tradition arabo-andalouse et chanson judéo-arabe • Chants sacrés de l'Espagne Médiévale : Cantigas de Santa Maria, codex du Monastère de las Huelgas... • Coplas et chants à caractère religieux de la tradition judéo-espagnole et séfarade • Chants séfarades de Thessalonique (mélodies communes en grec et en judéo-espagnol)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

OBJECTIFS	CONNAISSANCES & COMPÉTENCES TRANSVERSALES
Psychomoteur	• La capacité de perception : Le travail prendra en compte le savoir-faire de l'élève en matière d'analyse du son, ses possibilités de mémorisation, le développement de ses réflexes liés à l'audition et à l'écoute, la prise de conscience et le développement de ses perceptions sensorielles : posture, qualité de détente, perception physique d'une pulsation et d'un rythme dans le corps, prise de

	conscience des différents résonateurs vocaux. • Les capacités physiques concernent la mise en espace corporelle du • chanteur, l'indépendance et la coordination du geste vocal et instrumental (percussion), la maîtrise de son appareil phonatoire et de la variété des timbres, la distinction et/ou le mélange voix de tête et voix de poitrine, la souplesse et la vélocité de la voix, l'amplitude de la respiration, la pulsation interne, la faculté de chanter et d'interpréter en étant détendu.
Cognitif	• Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'interprétation de chants issus du répertoire doivent être progressivement acquises afin que l'élève sache identifier, nommer, décrire, expliquer, reproduire un maximum d'éléments issus de ces traditions musicales. • La faculté de compréhension doit permettre à l'élève d'associer les différentes connaissances adaptées à la situation musicale dans laquelle il se trouve : reproduire une phrase musicale transmise oralement par l'enseignante, interpréter correctement des informations à partir d'une partition, identifier une structure rythmique (s'il y en a une) et la reproduire. • Concernant l'application, l'élève doit pouvoir interpréter un chant en prenant en compte son sens et son style ainsi que les divers éléments de connaissance et de savoir-faire associés, préalablement acquis.
Socio-affectif	• Essentiellement le désir et le plaisir de chanter, le désir d'interpréter et de partager de façon empathique avec le public un répertoire spécifique, dans le cadre d'un travail collectif et individuel. L'enseignement conduira chaque élève à reconnaître sa juste place, en lien bienveillant avec celle des autres. • La capacité à se produire sur scène, en solo et/ou accompagné, dans une interprétation juste et une qualité de présence corporelle et vocale susceptible de toucher son public.
Artistique	• La capacité à travailler à partir d'enregistrements de référence dans un style donné et à développer sa singularité vocale et émotionnelle, en mobilisant l'acquis antérieur, tout en développant des éléments permettant une extension de ses possibilités. • La capacité, à partir d'un chant donné, de faire des choix d'interprétation, de prendre des décisions en termes de structure, de rythme, d'accompagnement, en mobilisant l'acquis antérieur et en développant des éléments permettant une extension de ses possibilités. • La capacité à interpréter un chant puis à expliquer son interprétation. • La capacité d'une écoute critique de ce que l'on produit et de s'auto-évaluer. • La capacité de production d'un projet personnel : concevoir un programme pertinent et approprié à une situation donnée, aux moyens et aux contraintes, organiser le matériel, choisir ses partenaires et gérer des répétitions, en ayant comme but d'organiser des concerts et/ou des audition

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS POUR LA VALIDATION DES CYCLES 1 & 2

L'obtention du B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) est conditionnée par la validation des deux modules obligatoires : le module principal de 100 heures annuelles et le module complémentaire de formation musicale.

MODULE PRINCIPAL : 100 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU B.E.M

Ce module principal comprend :

- Pratique individuelle et collective en chant et/ou instrument
- Théorie musicale (dromi, makam, bols, raga, etc., selon la discipline)
- Culture musicale et esthétique (collectage, travaux d'écoute, analyse, histoire et esthétique)
- Pratiques d'ensemble / pratique pluridisciplinaire
- **Lieu(x) de la formation** : À Aubagne
- **Inscription** : Auprès de IIMM

MODULE ASSOCIÉ : FORMATION MUSICALE – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU B.E.M

- **Ce module associé comprend 2 formules au choix :**
 - **Formule associée 1 : 50 heures** de formation musicale **en présentiel** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale, telle qu'enseignée dans les conservatoires partenaires ou tout autre établissement d'enseignement artistique.
 - **Formule associée 2 : 18 heures** de formation musicale en ligne basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale conservatoire
- **Lieu(x) de la formation** : À Aubagne et/ou à Marseille, ou auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM ou de tout autre établissement d'enseignement artistique.
- **Inscription** : Auprès de IIMM et, le cas échéant, auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM ou de tout autre établissement d'enseignement artistique.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Les personnes déjà diplômées en formation musicale seront exemptées de ce cours et devront remettre, le cas échéant, une copie du diplôme de fin de 2nd Cycle dans cette discipline.
- La formation musicale en ligne est éligible uniquement pour les personnes résidant en dehors du département des Bouches-du-Rhône.
- Les examens de fin d'année en formation musicale se déroulent en présentiel aux conservatoires de Marseille ou d'Aubagne, selon des dates directement fixées par ces établissements

MODULE OPTIONNEL : COURS OPTIONNELS (Fortement recommandés pour la présentation des diplômes en Cycle 3)

- **Ce module optionnel comprend au choix deux options d'engagement annuelle**

Option 1 : Langue (15 h)	Option 2 : Orchestre (32 h)
• Cours de langues (grec, mongol, arabe littéraire, judéo-espagnol, bulgare)	• Inscription à l'Orchestre de l'IIMM

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS POUR LA VALIDATION DU CYCLE 3

Pour valider le Cycle 3 et obtenir le C.E.M. (Certificat d'Études Musicales) ou le D.N.E.M. (Diplôme National d'Études Musicales), l'apprenant doit accomplir 600 heures de formation sur trois ans, à raison de 200 heures par an.

MODULE PRINCIPAL : 100 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M

- **Ce module principal comprend :**
 - Pratique individuelle et collective en chant et/ou instrument
 - Théorie musicale (dromi, makam, bols, raga, etc., selon la discipline)
 - Culture musicale et esthétique (collectage, travaux d'écoute, analyse, histoire et esthétique)
 - Pratiques d'ensemble / pratique pluridisciplinaire
 - Direction d'ensemble et retranscription
Arrangement, création
 - Improvisation
 - Mémoire de 10 pages minimum
- **Lieu(x) de la formation :** À Aubagne
- **Inscription :** Auprès de IIMM

MODULE ASSOCIÉ : 50 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M

- **Ce module associé comprend 3 formules au choix :**
 - **Formule associée 1 : 50 heures** de formation musicale **en présentiel** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale, telle qu'enseignée dans les conservatoires partenaires ou tout autre établissement d'enseignement artistique.
 - **Formule associée 2 : 50 heures** composées par :
 - **18 heures** de formation musicale **en ligne** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale
 - **32 heures** d'activités artistiques / concerts : dans ce cadre, l'apprenant doit assister à des concerts en lien avec sa discipline au cours de l'année scolaire. Cette participation peut prendre l'une des deux formes suivantes :
 - **En tant qu'artiste :** l'apprenant doit fournir un justificatif officiel attestant de sa participation au concert (contrat de prestation, attestation de l'organisateur, etc.).
 - **En tant qu'auditeur :** l'apprenant doit rédiger un compte rendu d'au moins cinq pages sur le concert et fournir un justificatif officiel de sa présence (billet, reçu d'achat, etc.).
 - **Formule associée 3 : 50 heures** composées par :
 - **18 heures** de formation musicale **en ligne** basée sur le solfège et la théorie musicale occidentale
 - **32 heures d'orchestre (pratique collective)** ouverte à tous les instrumentistes et chanteurs
- **Lieu(x) de la formation :** En ligne ou en présentiel à Aubagne et/ou à Marseille, ou auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM. Pour les concerts, le lieu n'est pas un critère déterminant.
- **Inscription :** Auprès de IIMM et, le cas échéant, auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM ou de tout autre établissement d'enseignement artistique

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Les personnes déjà diplômées en formation musicale seront exemptées de ce cours et devront remettre, le cas échéant, une copie du diplôme de fin de 2nd Cycle dans cette discipline.
- La formation musicale en ligne est éligible uniquement pour les personnes résidant en dehors du département des Bouches-du-Rhône.
- Les examens de fin d'année en formation musicale se déroulent en présentiel aux conservatoires de Marseille ou d'Aubagne, selon des dates directement fixées par ces établissements.

MODULE COMPLÉMENTAIRE : 25 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M (ex : master-class / atelier d'initiation)

- **Ce module complémentaire comprend :**
 - Interprétation du répertoire d'une seconde aire culturelle, proche de celle pratiquée dans le module principal
 - Interprétation d'autres répertoires similaires.
 - Pratique vocale et instrumentale complémentaire.
- **Lieu(x) de la formation :** À Aubagne et/ou à Marseille, ou auprès d'un conservatoire partenaire de l'IIMM.
- **Inscription :** IIMM et, le cas échéant, auprès d'un conservatoire partenaire.

MODULE OPTIONNEL : 25 HEURES PAR AN – COURS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU C.E.M OU DU D.N.E.M

- Ce module optionnel comprend au choix deux options d'engagement annuel
- Les heures qui relèvent de la vie pédagogique seront comptabilisées et attestées par l'IIMM

Option 1 : Langue (15 h) + vie pédagogique (10 h)	Option 2 : Vie pédagogique uniquement (25 h)
• Cours de langues (grec, mongol, arabe littéraire, judéo-espagnol), participation à la vie pédagogique de l'établissement (journées portes ouvertes, concerts de fin d'année, restitutions publiques, etc.)	• Participation à la vie pédagogique de l'établissement (journées portes ouvertes, concerts de fin d'année, restitutions publiques, etc.)

DURÉE DES ÉTUDES

> De 7 à 9 ans. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

DIPLÔMES VISÉS

- > B.E.M. (Brevet d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
- > C.E.M. (Certificat d'Études Musicales) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
- > D.N.E.M. (Diplôme d'Étude Musicale) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations du cycle 2 (10/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 (10/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 2^e année du cycle 3 (10/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 (10/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un D.N.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 4^e année du cycle 3 (10/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 (10/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. et C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention assez bien (12/20)**
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**
- > Pour l'obtention d'un D.N.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**

ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

- > Licence en musicologie
- > CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- > D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- > I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- > Âge minimum requis : 15 ans
- > L'apprentissage est destiné à tous (débutants, moyens ou confirmés).
- > Il n'est pas nécessaire de lire la musique.
- > À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
 - => un entretien préalable
 - => présentation d'un morceau chanté de 5 mn au choix

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

> CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES

- Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.
- Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
- La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

> Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 10/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

- > Cycle 1, 1^{er} niveau (débutant) // 1 an
- > Cycle 1, 2^{ème} niveau (intermédiaire) // 1 an
- > Cycle 1, 3^{ème} niveau (avancé) // 1 an

LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 10/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.

> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 10/20 avec jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.M. / 2 À 3 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** :
 - Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
 - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
 - Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.M. en fin de cycle 2 s'effectuent à 10/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIT :

- > Cycle 2, 1^{er} niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- > Cycle 2, 2^{ème} niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :

→ **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen

→ **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX TEMPS :

→ **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.

→ **Épreuve préparées** : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant .

> **Le passage de niveaux se fait à 10/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.**
> **L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 10/20 en présence de jurys externes au conservatoire.**

> CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.M. - D.N.E.M. / 3 ANS D'ÉTUDES

→ **Épreuve orale** : • Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)

→ **Épreuve écrite** : • Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse

→ **Examen sur table** : • Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

Le passage de niveau et l'obtention d'un C.E.M. se fait à 10/20, avec un jury interne constitué de professeurs du département, et à 10/20 pour un D.N.E.M., avec un jury interne constitué de professeurs du département

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

→ **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo

→ **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> **Le passage de niveaux se fait à 10/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.**
> **L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 10/20 en présence de jurys externes au conservatoire.**

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

- > **Cycle I** / Apprentissage des fondamentaux (2 à 3 ans d'études)
 - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle II** / Maîtrise des acquis (2 à 3 ans d'études)
 - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle III** / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (3 ans d'études)
 - => Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
 - => Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - => Acquérir l'autonomie professionnelle
 - => Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - => Acquérir l'autonomie musicale

DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

Durée du cursus : de 7 à 9 ans Âge minimum : 16 ans	Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux (2 à 3 ans d'études) → Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique → Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme & danse) → Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments)
	Cycle 2 / Maîtrise des acquis (2 à 3 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective / d'ensemble VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M
	Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (3 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective → Improvisation → Atelier de direction VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.N.E.M.